Procès-verbal du Conseil Municipal
du jeudi 12 mars 2026 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 *(Présents : 11 / Votants : 11)*

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Aurore LEFEBVRE, Simone SALAT.

***Absent** : Serge POTEL, Alain PEYROU.*

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h40

1. Informations générales

a) Travaux

Madame Le Maire fait un point sur les travaux en cours :

- **Travaux effectués par Aurillac Agglo** :
  - Le platelage, situé à gauche en direction du port : fin des travaux prévue le 15 avril.
  - Les chalets de la base de voile sont en cours de démolition. Les poteaux, installés en 2014, sont fortement dégradés au niveau du sol. Ces structures avaient été construites pour accueillir les jeunes de l'UCPA qui venaient faires des stages de voile. Par la suite, ces logements ont été utilisés comme logement pour les animateurs de la base de voile et comme lieu de stockage. Aujourd'hui, compte tenu de l'état, ces utilisations sont désormais impossibles.
- **Révision des toitures des bâtiments communaux :** Les travaux ont été réalisés pour la mairie. Restent à intervenir l'église et l'école.
- **Dalle béton du terrain de football :** Installation de décrotteurs à chaussures, solution moins coûteuse que l'intervention d'un maçon. Une demande a été faite pour modifier le système de fixation.
- **Centrale photovoltaïque :** Les boîtiers de maintenance ont été posés. Le nettoyage des installations est inclus dans le contrat de maintenance.

19h45 : arrivée de Mme BARRAL-AURATUS.

b) SIVU – Marais du Cassan :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Patrick Eveillard qui indique que deux réunions se sont tenues : une consacrée au bilan et une autre aux perspectives liées à l'ENS (Espace Naturel Sensible). Concernant le bilan, il précise que le Département ne prend désormais plus en charge les travaux d'entretien (notamment les passages) et ne participe plus financièrement. Il est donc nécessaire d'identifier de nouvelles sources de financement.

Il souligne également la complexité des structures en bois installées dans le marais, qui assurent le passage. Un point d'attention particulier est porté sur la sécurité : ces aménagements doivent supporter le passage de personnes, de VTT…, ce qui présente des risques en cas de chute.

Par ailleurs, il évoque une réflexion plus large menée dans le cadre de l'ENS, incluant les secteurs de Laroquebrou, Lintilhac (commune de Saint-Etienne-Cantalès) et la gare de Nieudan, autour des zones humides. Il propose de recentrer le périmètre de réflexion sur le SIVU, certaines des communes évoquées n'étant pas adhérentes.

Monsieur Antoine Gence évoque enfin le projet d'installation de tables de lecture sur les abords du sentier du tour du Lac. Ces dernières sont portées par Aurillac Agglo.

c) <u>Déploiement de la fibre à Calvanhac - Le Bruel</u>

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'enfouissement du réseau moyenne tension, réalisé à l'occasion de la tranchée ouverte par Enedis, représente un coût de 6 000 € pour la commune, correspondant uniquement à la pose de fourreaux. Monsieur Jérémy Labrunie estime ce montant excessif, soulignant l'absence de surlargeur et évaluant le coût des fournitures à environ 2 000 €. Madame le Maire précise avoir déjà fait part de ces remarques à EDF et s'être entretenue à plusieurs reprises avec leurs services. Elle indique qu'elle veillera à la bonne remise en état de l'enrobé à l'issue des travaux.

d) <u>Vente/Achat :</u>

Madame le Maire informe le conseil municipal que la vente entre M. Rouches (Parcelle AB 282) et la commune a été signée le 19 février 2026, et que l'acquisition par la commune du bien appartenant à M. Anisset (Parcelle B1353) a été signée le 6 mars 2026.

e) <u>Commission de contrôle des listes électorales :</u>

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission de contrôle s'est réunie le 20 février, en présence de Mme Jacqueline Boulange, désignée suppléante de Mme Simone Salat par arrêté préfectoral. Depuis le 28 octobre 2025, 26 nouvelles inscriptions et 16 radiations ont été enregistrées (dont 2 sur la liste complémentaire, 9 font suite à une inscription dans une autre commune et 2 sont liées à des décès). Le nombre total d'électeurs s'élève désormais à 435.

f) <u>Organisation du bureau de vote - dimanche 15 mars 026 :</u>

Madame le Maire rappelle que le bureau de vote se tiendra en mairie, de 8h à 18h. Le planning, organisé par créneaux de deux heures et validé par chacun, a été transmis par courriel aux membres concernés. Elle précise que, lors du dépouillement et de l'annonce des résultats, un micro pourra être utilisé en cas d'affluence importante. Enfin, des précisions sont apportées concernant la validité des bulletins : un document transmis par la préfecture sera mis à disposition des membres du bureau de vote.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19/01/2026

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 06/03/2026)

Le compte rendu du 19/01/2026 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

Vote : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

3. Délibération_005_ Convention de mise à disposition des sanitaires publics – Presqu'île du Puech des Ouilhes – Aurillac Agglo

Madame le Maire informe le Conseil municipal, qui approuve la convention par laquelle Aurillac Agglomération met gratuitement à disposition de la commune les sanitaires publics du Puech des Ouilhes, ouverts du 1er mai au 30 septembre pour trois saisons (2026-2028). L'agglomération prend en charge les consommations d'eau et d'électricité, tandis que l'entretien courant est assuré par la commune. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

Madame le Maire précise que les douches pourront être fermées le soir par les maîtres-nageurs et rester ouvertes uniquement pendant la surveillance de la baignade. L'ouverture des douches est liée à la zone de baignade, et le temps de travail de l'agent en charge du nettoyage sera proportionnel à l'affluence.

	Délibération DE_001_2026		
Vote : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

4. Délibération_006_ Vote du CFU 2025

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire s'étant retirée, la séance s'est déroulée sous la présidence de Mme Michel-Gagnaire Annelise, qui a présenté le compte financier unique (Annexe en pièce-jointe).

Madame Annelise MICHEL-GAGNAIRE présente le compte financier 2025 :

Dépenses de fonctionnement :

Dans un contexte inflationniste marqué, les dépenses de fonctionnement de la commune ont atteint plus de 460 000 €, principalement pour les charges de personnel (-2% par rapport à 2024), l'entretien des espaces verts et de la voirie. Nous devrons avoir une vigilance particulière sur le poste d'entretien des espaces verts qui est en hausse constante ces dernières années. Les dépenses énergétiques, alimentaires et autres charges courantes sont restées maîtrisées, les variations annuelles étant en partie liées à des charges exceptionnelles (notamment les cessions de la salle des associations en 2023 pour 70 000 € et de parcelles en 2025 pour 15 280 €, inscrites en immobilisation) et à des décalages de facturation.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement de la commune de Lacapelle-Viescamp se sont maintenues à un niveau inhabituel pour la troisième année consécutive, grâce notamment aux produits exceptionnels issus de la cession de la salle des associations en 2023 (70 000 €) et de parcelles en 2025 (15 280 €), ainsi qu'aux redevances sur l'énergie hydraulique perçues en 2024 et 2025 (59 170 € et 67 888 €). Hors ces recettes non pérennes, les autres produits de gestion courante, tels que la facturation des services périscolaires (27 090 €), les loyers du camping du Puech-des-Ouilhes (18 114 €), les locations de salle (4 798 €) et les recettes du camping municipal (5 375 €), enregistrent une baisse par rapport à 2023 et 2024 mais restent supérieurs à 2022.

Les ressources fiscales cumulées aux dotations et participations de l'État et des autres collectivités ont représenté 435 641 € en 2025, en baisse par rapport à 2024 et 2023.

Après trois années favorables grâce aux recettes exceptionnelles, l'excédent de fonctionnement de 276 281,31 € couvre le déficit d'investissement de 2025 (75 510,52 €) et constitue une réserve pour les exercices futurs. Cela montre que les finances de la commune sont bien gérées et stables.

Dépenses d'investissement :

En 2025, les remboursements d'emprunt se sont élevés à 54 028 €. Les principaux investissements ont concerné la base multi-accueil, avec la dernière tranche de travaux et honoraires pour 309 086 €, et la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente et la base multi-accueil pour 53 508 €.

D'autres travaux importants ont été réalisés au camping du Puech-des-Ouilhes (35 580 €), pour la voirie et les trottoirs de Peyragude (23 080 €), et pour l'enfouissement des réseaux secs via le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (22 776 €). Des travaux complémentaires ont inclus un mur en béton à la salle polyvalente (3 619 €) et l'acquisition de terrains pour le sentier du tour du lac (3 380 €).

Les restes à réaliser s'élèvent à 20 504 €, principalement pour les études de la traversée du Bourg et le suivi du projet photovoltaïque.

Recettes d'investissement :

En 2025, les subventions ont constitué les principales recettes d'investissement, avec 47 000 € pour la base multi-accueil, 20 023 € pour les travaux réalisés au camping du Puech-des-Ouilhes et 6 462 € pour le programme pluriannuel de réfection de la voirie.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) s'est élevé à 48 539 €, reflétant les travaux éligibles payés l'année précédente. La vente de parcelles, comprenant l'ancienne station de pompage à Jallès Bas et la régularisation de quelques m² à Puechbroussou, a généré une recette de 15 280 €. À cela s'ajoutent 32 460 € d'excédents des années antérieures, affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Les restes à réaliser s'élèvent à 157 169 €, correspondant aux subventions accordées mais non encore perçues fin 2025 pour la base multi-accueil (112 841 €), la réfection de la voirie (26 979 €) et le camping du Puech-des-Ouilhes (17 349 €).

Endettement et capacité d'autofinancement :

Au 31 décembre 2025, l'encours de dettes de la commune s'élève à 441 875 €, contre 496 440 € fin 2024 et 175 081 € fin 2023. Deux emprunts souscrits fin 2023 pour la base multi-accueil ont été débloqués en 2024 : un prêt relais de 255 000 € à rembourser d'ici mai 2026 (contracté pour faire face aux délais de versement des subventions et du

FCTVA), et un prêt de 125 000 € sur 12 ans. Le remboursement de l'emprunt de 500 000 € pour la salle polyvalente et la garderie s'est terminé en septembre 2025.

Malgré cet encours temporairement plus élevé, l'endettement reste maîtrisé avec une capacité de désendettement de 2,94 années.

	Délibération DE_002_2026		
Vote : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

5. Questions diverses

Monsieur Eveillard revient sur le Marathon My Cantal et précise que, selon le tracé, une évaluation des incidences Natura 2000 devra être effectuée.
Monsieur Labrunie souhaite intervenir sur les travaux de voirie, soulignant que certains investissements à long terme ne sont pas durables. Il propose de recourir à un enrobé triple couche pour tenir compte du poids des véhicules agricoles. Il rappelle également les anciens problèmes d'accotement de la route et de la chaussée de la Laveissière, qui ne tiennent pas malgré les multiples réfections.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 21h00.